

Enseignement supérieur : l'appel de deux économistes à investir 7,6 Md€ de plus chaque année (CAE)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°235543 - Publié le 02/12/2021 à 12:41

Imprimé par Xavier Teissedre - abonné #13929 - le 03/12/2021 à 08:30



© Unsplash

- Ouvrir 150 000 places supplémentaires dans l'enseignement supérieur, notamment dans les filières courtes (DUT/BUT et STS (Sections de technicien supérieur)) et les filières scientifiques et techniques ;
- augmenter les moyens en licence et en master ;
- revaloriser les bourses sur critères sociaux de 1 000 €, élargir le socle des bénéficiaires pour atteindre 66 % des familles, et améliorer l'accès au logement étudiant;
- modifier les critères d'admission dans les filières sélectives, notamment en calibrant mieux les quotas de boursiers sur Parcoursup.

Telles sont les principales recommandations de Gabrielle Fack et Élise Huillery, toutes deux professeures d'économie à Paris Dauphine Université, et auteures d'une note pour le Conseil d'analyse économique, intitulée « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace », présentée le 01/12/2021.

Elles dressent le constat d'un enseignement supérieur à plusieurs vitesses, où les coûts de formation varient de 1 à 4 entre une année de licence (3 700 € par an par étudiant) et une année en classe préparatoire (13 400 €).

« Ces écarts s'expliquent par les différences de taux d'encadrement et de volume horaire de formation. Or, si on le rapporte aux taux de réussite des étudiants, beaucoup plus faibles en licence du fait des redoublements et abandons, on voit qu'on ne peut pas faire bien avec peu. Ce qui veut dire aussi qu'il y a un gâchis dans la manière dont est investie la dépense publique dans la formation », dit Élise Huillery.

Elles chiffrent leurs recommandations à un coût budgétaire annuel de 5,4 Md€ dans un premier scénario et 7,6 Md€ dans un second scénario plus ambitieux. « Ces ambitions doivent être portées à la fois par la puissance publique et par les établissements d'enseignement supérieur et leur mise en œuvre nécessite une coordination forte », indiquent-elles.

Augmenter la dépense dans l'éducation

Des dépenses d'éducation en baisse en France, notamment à l'université...

Selon les deux auteures, les dépenses allouées à l'enseignement supérieur en 2018 s'élèvent en France à environ 1,2 % du PIB (Produit intérieur brut) pour la part publique, et à 1,5 % en ajoutant la part privée (OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)). « La France se place ainsi dans une position moyenne vis-à-vis des principaux pays européens, mais inférieure à certains pays nordiques comme la Norvège ou le Danemark, où la part des dépenses publiques s'élève respectivement à 1,8 et 1,5 % du PIB », disent-elles.

Surtout, cette dépense rapportée aux effectifs d'étudiants montre « une baisse tendancielle amorcée depuis les années 2010, qui laisse craindre une détérioration durable du niveau de dépense par étudiant ».

Autre constat : la réduction de la dépense totale a été plus prononcée pour les étudiants à l'université que dans les autres filières, de CPGE (Classe préparatoire aux grandes écoles) ou de STS (Sections de technicien supérieur), « laissant craindre un creusement des inégalités à l'intérieur du système. Alors que les effectifs étudiants ont augmenté de 20 % à l'université entre 2010 et 2020, le nombre d'enseignants diminuait de 2 % ».

... alors que c'est l'investissement « le plus rentable » pour l'économie

Et pourtant les dépenses d'éducation entraînent des « externalités positives », notent les auteures.

- « Premièrement, l'investissement dans l'enseignement supérieur accroît l'innovation, ce qui augmente la croissance économique. Par exemple, une étude sur l'ensemble des régions européennes entre 1950 et 2010 montre qu'une augmentation de 10 % du nombre d'universités dans une région donnée a augmenté le PIB par tête de 0,4 % dans cette région, et que cette augmentation s'explique par un effet sur l'innovation.
- Deuxièmement, les bénéficiaires privés augmentent les salaires et donc les recettes fiscales. Une étude récente aux États-Unis montre que les dépenses d'éducation se financent elles-mêmes sur le long terme, au sens où l'accroissement des recettes fiscales qu'elles créent les dépasse. Les politiques d'éducation sont même celles qui ont le plus fort rendement parmi toutes les politiques étudiées. »

Recommandation : augmenter la dépense de 0,2 à 0,3 point de PIB

Les mesures proposées par les deux auteures représentent un coût budgétaire annuel entre 5,4 et 7,6 Md€ selon l'ambition du scénario, par la création de places, l'augmentation des bourses, etc.

« Si les montants annoncés peuvent paraître importants, les bénéfices à attendre de cet investissement sont élevés. Parce qu'il représente entre 0,2 et 0,3 point de PIB, il permettrait juste de nous placer à des niveaux de dépense par étudiant comparables à ceux de l'Allemagne ou du Danemark dans le premier scénario, à celui des Pays-Bas dans le second scénario, tout en restant très en dessous de pays vertueux tels que la Suède ou la Norvège où les dépenses par étudiant seraient encore d'environ 25 ou 20 % supérieures suivant les scénarios », indiquent-elles.

« La puissance publique doit s'engager à donner les ressources nécessaires aux établissements, qui doivent eux-mêmes s'engager à répondre aux objectifs de démocratisation, d'ouverture de places et d'augmentation des taux d'encadrement définis par la puissance publique à l'aune d'objectifs clairs et d'indicateurs associés. »

Hausse des droits d'inscription : « Pas une solution globale »

À la question de savoir si cette hausse des dépenses peut aussi passer par une hausse des droits d'inscription, Élise Huillery indique qu'il s'agit d'une des options. « Mais même si c'était progressif en fonction du revenu des familles, dans tous les cas, il est nécessaire d'avoir une collecte nationale de ces frais.

Car si on veut que ces moyens permettent de financer des mesures comme des postes dans les filières sous-dotées, les bourses sur critères sociaux, etc, cela ne peut pas se faire au niveau d'une seule université. On ne peut pas se contenter de ce que font Sciences Po ou Dauphine pour que ce soit efficace et juste au niveau global.

Donc ce qui nous semble la meilleure solution, ce n'est pas que ça passe par une hausse des frais d'inscriptions, mais par l'impôt. Ce qui revient un peu au même finalement, car l'impôt repose sur les familles plus aisées. »

Des inégalités de dépenses par formation à réduire

La note se base sur des données de la Dgesip (Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle), reposant

sur un calcul différent de la dépense par étudiant réalisé par la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) (voir encadré). « Les résultats montrent que les coûts de formation stricto sensu sont en moyenne de 5 250 € par an et par étudiant dans les formations dépendantes du Mesri », indiquent les auteures.

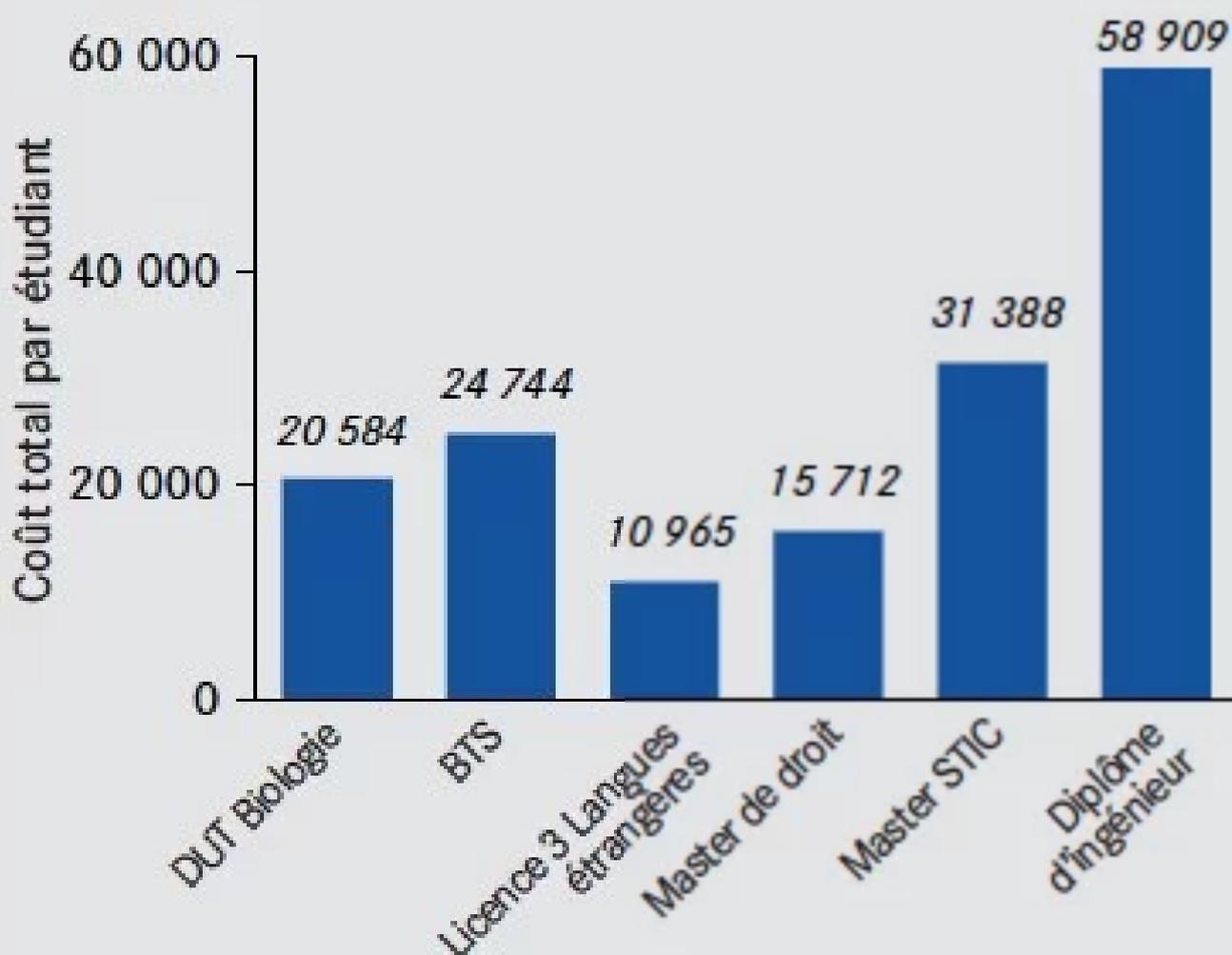
Mais les écarts sont importants entre filières. Entre la licence et les CPGE, qui sont les deux extrêmes, avec un rapport de 1 à 4, les autres niveaux de diplôme ont des coûts moyens intermédiaires classés dans l'ordre croissant :

- masters,
- licences professionnelles,
- écoles de commerce,
- diplômes universitaires de technologie,
- écoles d'ingénieur,
- et sections de techniciens supérieurs.

Par ailleurs, les disparités entre spécialités sont elles aussi très marquées, allant d'un coût moyen annuel de 3 100 € dans le domaine « normes et institutions » à 8 700 € dans le domaine « maths, informatique, sciences de l'ingénieur ».

« Une démarcation très nette est observée entre les disciplines relevant des sciences humaines et sociales d'une part, et les disciplines relevant des sciences dures d'autre part, les sciences du vivant occupant une position intermédiaire. »

2. Disparités des coûts de formation : illustrations



Lecture : Le coût total d'un DUT en biologie sans redoublement (en 2 ans) est de 20 584 euros par étudiant.

Source : Bennani, Dabbaghian et Péron (2021).

Aligner les coûts des licence et master sur la LP (Licence professionnelle) ou le DUT (Diplôme universitaire de technologie)/BUT (Bachelor universitaire de technologie)

Les auteures suggèrent donc de réduire ces écarts, par un alignement vers le haut, et proposent deux scénarios.

- « Le premier consiste à réduire l'écart des licences et masters vis-à-vis de la licence professionnelle qui, pour un coût relativement contenu, présente des taux de réussite plus importants.
- Une autre approche consiste à penser l'efficacité générale du cycle universitaire et à prendre comme référence le DUT/BUT, qui figure parmi les formations avec les taux d'encadrement les plus élevés et les meilleurs taux de réussite. » Soit un investissement supplémentaire de l'ordre de 5 100 € pour les licences et de 4 300 € pour les masters.

Par ailleurs, elles recommandent d'ouvrir des places supplémentaires dans les filières techniques courtes « afin de satisfaire les demandes des bacheliers technologiques et professionnels ».

Le premier scénario est évalué à 2,6 Md€ en plus chaque année, le second à 4,7 Md€.

Les sources utilisées pour le calcul du coût de formation

Pour comparer les coûts des formations, en différenciant selon le niveau et la spécialité, les auteures se sont basées sur des données issues du programme « Connaissance des coûts des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » de la Dgesip.

- « Ces données ont été recueillies entre 2016 et 2018 auprès de 65 établissements d'enseignement supérieur représentant environ un tiers de l'ensemble des étudiants français, un échantillon représentatif de l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur rattachées au Mesri.
- La méthodologie utilisée permet de séparer la part du budget relevant de la recherche et la part relevant de la formation. Par exemple, le salaire des enseignants-chercheurs est réparti pour moitié sur la formation et pour moitié sur la recherche conformément à la répartition statutaire de leur temps de travail. »

Pour les formations qui ne relèvent pas du Mesri, elles ont mobilisé d'autres sources : les estimations du MENJS (Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports) pour les CPGE et STS et des fiches établissements disponibles sur le site Internet de la CEFDG (Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion) pour les écoles de commerce.

Lever les freins pour vraiment démocratiser l'accès au supérieur

Les familles qui reçoivent le moins sont celles dans le revenu médian

Alors que l'enseignement supérieur concerne aujourd'hui un jeune sur deux en France, dont 14 % sont diplômés du supérieur court et 34 % du supérieur long, les deux auteures estiment que l'accès « ne s'est pas tant démocratisé que cela », concernant les enfants de classes populaires.

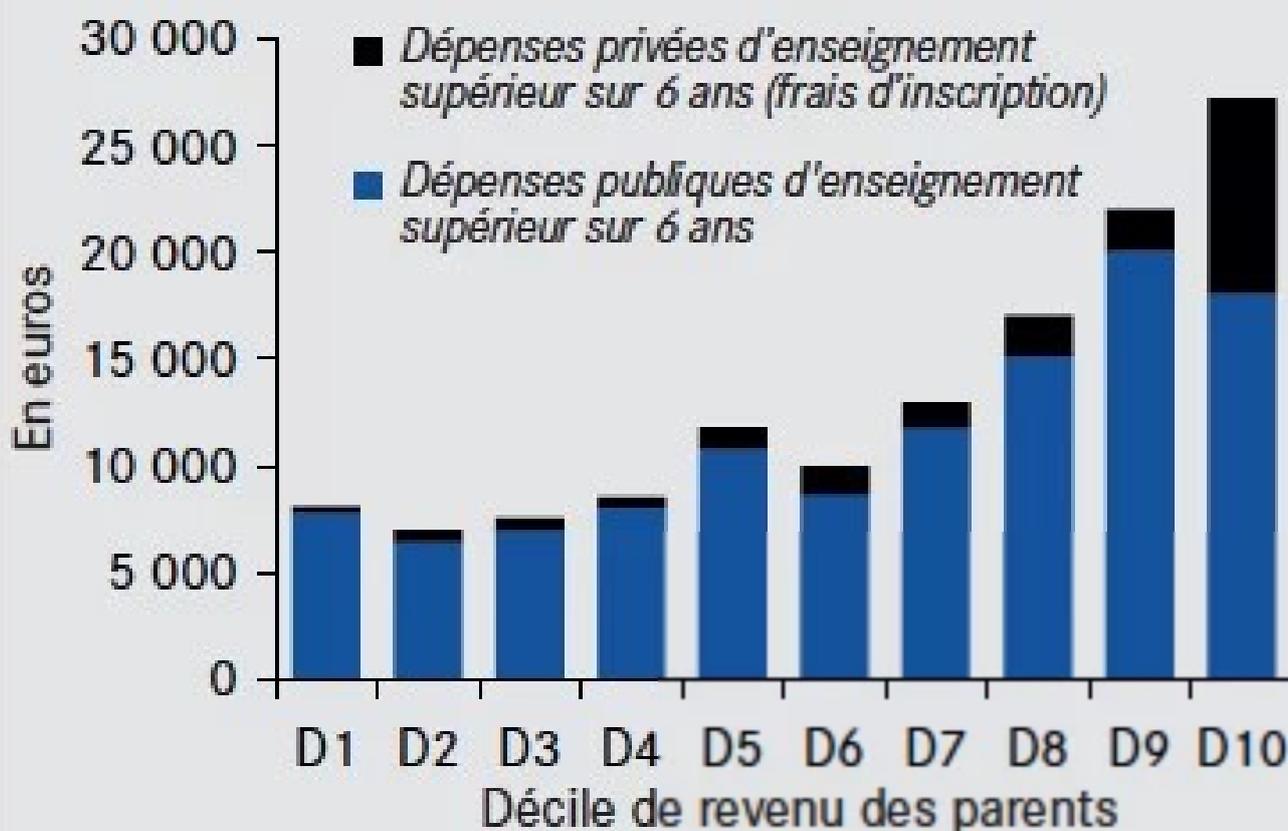
« Si on se base sur les revenus des parents (enquête de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques)), on voit qu'il y a de fortes inégalités d'accès, avec un niveau similaire à celles observées aux États-Unis. Et on voit que l'accès aux formations sélectives est encore plus inégal », indique Gabrielle Fack.

Surtout, elles constatent que la dépense publique (sans compter les aides aux familles) est également inégale, « avec une dépense deux fois plus élevée pour les jeunes de milieux favorisés que de ceux issus de familles moins favorisées ; 70 % des écarts étant dus aux différences d'accès et 30 % au choix de filière ». Une inégalité qui se cumule avec les dépenses privées qui sont le fait des familles plus aisées.

Par ailleurs, la redistributivité des aides publiques est faible, de 15 à 16 k€ en moyenne, « et peu ciblée sur les familles les moins favorisées », note Gabrielle Fack.

« Les bourses sur critères sociaux sont bien redistributives, mais elles restent moins importantes que les aides fiscales comme la demi-part, qui concernent les familles les plus aisées. Cela représente 10 k€ pour les 10 % de familles les plus aisées. Et les familles qui reçoivent le moins sont celles qui sont au milieu, dans le revenu médian, car elles ne bénéficient ni des aides fiscales ni des BCS (Bourse sur critères sociaux). »

6. Inégalités de dépenses publiques et privées selon le revenu des parents



Lecture : Les étudiants dont les parents se situent dans les 10 % supérieurs de la distribution des revenus bénéficient d'un investissement d'environ 28 000 euros dans l'enseignement supérieur entre 18 et 24 ans dont 18 000 euros de dépenses publiques et 10 000 euros de dépenses privées (frais d'inscription payés par les parents).

Source : Bonneau et Grobon (2021), *op. cit.*

Inégalités de dépenses publiques et privées selon le revenu des parents (CAE) -

Agir sur les bourses et le logement

Pour réduire les écarts d'accès, les auteurs pensent qu'il faut renforcer le soutien financier aux étudiants des classes moyennes et populaires :

- « Les BCS (Bourse sur critères sociaux) sont efficaces, mais trop faibles pour couvrir les dépenses notamment en Ile-de-France, donc pas toujours incitatives à la poursuite d'études et pas toujours bien connue des familles. Donc nous proposons d'augmenter les montants de 1000 €.
- Il faut aussi que les BCS soient étendues de manière à couvrir les classes moyennes, pour atteindre 66 % des familles. »

Ces deux mesures représenteraient un coût de 870 M€ par an.

Elles appellent aussi à agir sur le logement, frein à l'accès à l'enseignement supérieur, « entre un parc des résidences étudiantes à loyer modéré qui couvre seulement 10 % de l'ensemble des étudiants, et l'existence d'un effet inflationniste des aides au logement. Nous préco-

nisons donc le développement de résidences étudiants, à hauteur de 25 000 de plus par an, soit 300 M€ par an ».

150 000 places en plus pour accueillir davantage d'étudiants

Elles estiment qu'il faut aussi agir sur l'offre de formation « et regarder les profils acceptés dans les filières sélectives. Il existe des programmes d'égalité des chances types cordées de la réussite, mais ils concernent 1,5 % des collégiens et lycéens et pas toujours les plus défavorisés ».

« Nous préconisons une approche plus volontariste en calibrant les quotas de boursiers sur Parcoursup de façon à avoir effet plus fort pour augmenter la diversité dans les filières les plus sélectives. Et d'aller voir ce qui se passe dans les filières privées aussi ».

Des mesures qui devraient selon elles permettre d'augmenter l'accès au supérieur des familles modestes et moyennes... ce qui nécessite de pouvoir les accueillir. « Si cela marche, avec une hypothèse de 10 points de plus des déciles 1 à 7, cela représente 50 000 étudiants en plus par an, et donc en moyenne sur trois ans il faut 150 000 places en plus », dit Élise Huillery. Soit un coût estimé de 1,5 Md€ par an.

Et plusieurs dizaines de milliers d'enseignants à recruter

Les ouvertures de places et la hausse du taux d'encadrement nécessiteraient donc le recrutement d'enseignants. « Si on n'a pas un chiffre précis, on estime qu'il en faudrait plusieurs dizaines de milliers », indique Élise Huillery.

« Évidemment, ça ne pourra pas se faire dès la rentrée prochaine, mais c'est un investissement urgent dans le sens où des jeunes sont dans des formations trop peu environnées, donc le plus rapidement sera le mieux », ajoute-t-elle.

Pour elle, un moyen d'aller plus vite serait de s'appuyer sur des enseignants du secondaire, mais aussi des chercheurs, comme le préconisait la Cour des comptes récemment.

Universités / CPGE : plus que l'intégration, « ajuster le système vers le haut »

La Cour des comptes préconisait dans une note intitulée « Les universités à l'horizon 2030 : plus de libertés, plus de responsabilités », publiée le 21/10/2021, l'intégration des CPGE et STS dans un collège universitaire de premier cycle, avec leurs enseignants. Une solution pour réduire les écarts de coûts des formations ?

Pour Élise Huillery, « il y a un petit côté polémique à intégrer les CPGE aux universités, qu'on ne préconise pas forcément. On dit plutôt qu'on peut pas accepter une université avec aussi peu d'investissement et d'encadrement des étudiants, donc il s'agit d'ajuster le système vers le haut et que toutes les formations se rapprochent d'un modèle avec des taux d'encadrement normaux et satisfaisants ».

À ce titre, elle souligne la mise en place de CPES (Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures), sur le modèle de l'Université PSL (Paris Sciences & Lettres), et dont plusieurs expérimentations ont été lancées à la rentrée 2021 : « Ce sont des offres de formation qui vont dans le bon sens car on vise les étudiants de CPGE, en leur proposant des taux d'encadrement et des volumes horaires plus élevés. »

La question du rendement de la formation

La question est ensuite de savoir comment allouer ces nouvelles places. « Nous pensons qu'il faut réunir les acteurs de l'enseignement supérieur dans une concertation pluriannuelle portée par le Mesri (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation), avec des étudiants, des chercheurs, des acteurs économiques et territoriaux, autour d'une réflexion sur les taux d'insertion, les salaires de sortie, les besoins futurs du marché de l'emploi, etc. », poursuit Élise Huillery.

Mais déjà, se basant sur la notion de « rendement » des formations, les deux auteures recommandent « d'orienter postes et moyens supplémentaires vers les filières scientifiques et techniques qui présentent un rendement relatif plus élevé ».

L'analyse des rendements consiste à rapporter le coût de chaque formation à ses bénéfices. Elles observent ainsi :

- « une corrélation entre le coût de formation et le salaire à la sortie ;
- des rendements très variables selon les spécialités à niveau de diplôme équivalent, dont une qui se détache, le groupe mathématiques ingénierie informatique, y compris pour les niveaux infrabac. Ce sont en effet des secteurs pour lesquels l'offre de travail est insuffisante et qui enregistrent régulièrement des difficultés de recrutement ».

Elles notent qu'à l'inverse, « les diplômés en SHS (Sciences humaines et sociales) (sciences des sociétés, lettres, arts, langues, mais aussi diplômés du domaine social) ont en moyenne le coût le plus faible de l'échantillon, mais aussi les rémunérations les plus basses », et que « les écoles de commerce et d'ingénieurs se détachent clairement avec un coût élevé qui se traduit aussi en un revenu permanent élevé ».

Faut-il pour autant aller vers une logique « adéquationniste » ?

« On ne préconise pas de fermer des places existantes dans des filières, même jugées moins 'rentables'. Mais si places supplémentaires il y a, il faut les ouvrir là où les besoins sont plus forts. Il faut aussi mieux informer les étudiants, qui sont rationnels dans leurs choix : s'ils voient qu'une formation coûte 3 000 € et conduit à des salaires moins élevés, ils se réorientent vers d'autres formations, avec taux d'investissement et de rendement plus élevés. »

Mieux informer les futurs étudiants sur les taux d'insertion, les coûts de formation, les salaires, etc.

C'est pourquoi elles recommandent aussi d'améliorer le processus d'information pour s'orienter, en cherchant à lever trois difficultés :

- « Les critères de sélection dans Parcoursup sont trop vagues, ne permettant pas d'évaluer leurs chances d'admission, donc nous préconisons de les rendre plus transparents (avec le poids des notes, le choix des matières, les options à prendre au lycée, etc.)
- Les jeunes ont peu d'informations sur les niveaux de salaire à la sortie et sur les coûts de formation, or ce serait intéressant qu'ils connaissent cette dépense par étudiant.
- Et l'information sur l'insertion professionnelle est parcellaire faute de suivi des étudiants, donc il faudrait être en mesure de publier des indicateurs clairs, et aussi de donner cette information assez tôt dans le processus de décision des élèves. »



**conseil d'analyse
économique**

Conseil d'analyse économique (CAE)

Catégorie : Etude / conseil / agence

Adresse du siège

20, avenue de Ségur
75007 Paris France

Général

Date de création	1997
Tutelles	Premier ministre
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	Éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique
Secrétaire général(e)	Hélène Paris

Chiffres clés

Personnels	15 membres
------------	------------

Fiche n° 4108, créée le 18/05/2016 à 12:15 - Màj le 15/09/2020 à 11:39

© News Tank Éducation & Recherche - 2021 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »